

■ **Fondation de prévoyance en faveur du personnel de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie**, à Neuchâtel (FOSC du 07.06.2002, p. 10). La Grutta Franca n'est plus membre du comité; ses pouvoirs sont radiés. Signature collective à deux a été conférée à Mayor Andrea Madeleine, de Grandcour, à Marin-Epagnier, membre et vice-présidente du comité.  
Journal no 687 du 12.03.2004  
(02173078 / CH-645.1.002.612-4)